ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;

VENDREDI MATIN, 18 JANVIER.

FEUILLETON.

LE

SIÈGE DE PUEBLA

SOUVENIRS DE LA CAMPAGNE DU MEXIQUE.

II. (Suite.)

ASSAUT DU PÉNITENCIER.

L'ennemi, n'espérant pas de quartier, essaie encore de résister; vaine tentative d'une troupe aux abois.

Un sergent renverse tout devant lui et plante au couronnement de l'édifice le drapeau français (le sergent Florentin, des chasseurs); avec lui est chargé une centaine d'hommes, qui acculent la garnison aux abords de la terrasse; quelques fuyards sont précipités dans l'espace; les autres trouvent un passage pour redescendre. C'est une voie de salut; ils s'y engagent, mais, ils se heurtent contre une compagnie française, qui les reçoit à la baïonnette sur les toits.

Alors ils jettent leurs armes et demandent grâce.

On les épargne.

C'est en cet instant qu'un chasseur agita sur la cime du Pénitencier le drapeau tricolore en signe de triomphe; l'armée, qui contemplait ce drame, salua cette victoire.

Le fort était à nous.

Traqués dans les cours, pourchassés dans les corridors, cernés de toutes parts, les défenseurs de San-Xavier périrent ou se rendirent.

Faits d'armes éclatant qui nous couvrait de gloire! car la défense était facile et pouvait être poussée jusqu'aux dernières limites. L'ennemi était encore sous la protection des biscaïens et de la mitraille des redoutes parallèles qui avaient vue sur l'ouvrage; ayant des pièces de campagne pour remplacer brusquement lors de notre attaque les pièces de siége désemparées, pouvait reculer de l'église sur le Pénitencier, d'une cour à une autre, les juaristes avaient toutes les chances pour eux.

Ils furent battus.

La foudroyante rapidité de nos colonnes s'abattant sur eux, l'intelligence de nos soldats, trouvant leur voie au milieu du dédale des chemins et d'inextricables obstacles, et la vigueur incroyable de l'assaut firent notre succès.

Les plus beaux jours de la campagne de Crimée ne virent jamais de valeur plus bouillante. La furia de nos troupes fut indescriptible; elle déjoua toutes les prévisions.

L'ennemi jugeait le Pénitencier imprenable; il comptait principalement sur les machines infernales disposées par tout l'édifice. Mais les mèches eurent en quelque sorte la prescience du danger.

"Gare aux ficelles! cria le premier qui en vit une.

Et ce mot, répété par tous, mit les nôtres en garde: les pièges furent évités.

La conquête faite, il fallait la garder.

En arrière du Pénitencier s'élevait une seconde enceinte composée de cuadras (îlots), transformés en redoutes. Là s'abritaient des réserves, mais les détachements du génie et de l'artillerie, accourus avec l'infanterie, commencèrent cette besogne que l'on appelle retourner un ouvrage contre l'ennemi. Notre corps du génie n'a qu'un rival, celui des Russes, moins intelligent que le nôtre, aussi stoïque, presque aussi brave.

C'est une œuvre de géans, nécessitant un immense effort, que celle qui consiste à transformer en un clin d'œil, une forteresse conquise.

Il faut que chacun travaille sous les balles; mais là est la supériorité de nos sapeurs. Ils n'attendent d'inspiration sans avoir besoin d'être guidés par les chefs, et les soldats d'infanterie leur viennent en aide. Quelques minutes suffisent pour mettre le Pénitentier en défense contre un retour offensif, pour en garnir les fenêtres qui regardaient la ville, percer des créneaux aux murs, barricader les passages.

Bientôt survinrent deux mille hommes commandés par le général Negrette. Ils pensaient surprendre la position et pénétrer facilement par un côté de la gauche, pour se rabattre contre le réduit. Mais le général Bazaine avait prévu ce mouvement, et il avait envoyé trois compagnies de 3e zouaves (réserve) occuper ce bastion.

Cette poignée d'hommes demeura ferme à son poste, sous un feu acharné que dirigeaient contre elle les forts voisins: elle donna un rare exemple de froide bravoure et fit échouer l'ennemi.

Celui-ci fut forcé de mener son attaque de front contre la façade dont nos troupes victorieuses occupaient les ouvertures.

L'adresse de nos tireurs fut telle qu'en dix minutes cinq cents hommes jonchèrent le sol, et que le reste se replia en désordre.

Désormais toute tentative de reprise cessa, mais la canonnade des redoutes ennemies continua, meurtrière, incessante, précipitée.

Néanmoins, nous avions un pied dans la ville, et notre armée n'est pas de celles qui marchandent leur sang pour payer leurs lauriers.

Les cadavres entassés des caves aux terrasses prouvaient les énormes pertes de l'ennemi; nous avions fait deux cents prisonniers, pris trois obusiers, une pièce de campagne et deux fanions.

Tel est le bilan de gloire de cette journée mémorable, qui inaugura brillamment le plus brillant des siéges.

III.

Guadalupite.

Marche oblique sur les forts. — La sape volante. — Les pétards sous les portes. — Désappointement. — D'un vol rapide sous la mitraille. — Une hécatombe. — Généreuse pitié. — Une page des Mille et une nuit.

Le fort San Xavier était pris; nous avions rompu sur un point la chaîne de redoutes formant l'enceinte. Dans une place ordinaire, ce succès aurait entraîné la prise de la ville; à Puebla, il n'en fut pas ainsi.

De la face ouest des fortifications, nous ne tenions uniquement qu'un ouvrage; les autres s'étendaient à notre droite comme autant de citadelles fermées, exigeant chacune un siége spécial, savoir: Guadalupite, San Marco, San Pablo, le Refuge.

Il fallait les emporter pour être maître de la situation; et ensuite restaient encore les trois autres fronts, formant le carré entourant la ville d'une première ceinture.

Quand on est entré dans une redoute, on peut de celle-là marcher sur les autres et les attaquer à leur gorge, qui est l'endroit faible, par leur côté regardant l'intérieur de la ville, toujours moins défendu.

A Puebla, derrière la première enceinte, les îlots de maisons (quatre reliés entre eux), formaient une seconde enceinte intérieure; les murs, garnis d'embrasures pour les canons, de meurtrières pour les fusils, vomissaient le feu et le plomb.

Ainsi Guadalupite, fort de sa première enceinte, se trouvait à cinquante mètres de San Xavier, que nous occupions; il fallait parcourir cet espace sous la fusillade et la canonnade de la partie de la seconde enceinte tirant à ou fiche sur la colonne d'attaque.

On combien ce siége était difficile.

Cette organisation de Puebla avait été imaginée par le général Mendoza, ingénieur distingué, doué d'une brillante imagination et d'un caractère loyal et chevaleresque. Il avait été secondé par des réfugiés de tous pays, maîtres en l'art des barricades.

Notre premier soin avait été de réorganiser le Pénitencier (San Xavier), de le rendre inexpugnable et d'avoir là une base solide pour les attaques subséquentes. Un boyau de communication avait réuni notre conquête à notre quatrième parallèle.

Le colonel du génie Vialla fit des prodiges en une seule nuit; si bien que le 31 on fut prêt à marcher contre Guadalupite.

Ce couvent, placé à cinquante mètres, sur la droite, était défendu par une nombreuse garnison. Nous avons dit combien l'abord en était périlleux sous le feu de la deuxième ligne de défense; pour nous couvrir de ce feu, le génie construisit une sape volante de San Xavier à ce couvent.

La sape volante s'établit ainsi.

Une centaine d'hommes sont munis de gabions vides et de sacs de terre. Une première file pose le premier gabion, l'emplit de terre, puis se retire. La seconde file place le deuxième gabion, puis vient la troisième file, etc., chaque file se repliant à mesure. Ce travail se fait en courant. On parvient ainsi à former un rempart, qui abrite contre les feux dont on cherche à se couvrir; on consolide l'ouvrage ultérieurement.

L'on tenta donc cette opération, mais les assiégés nous firent subir de telles pertes, qu'il fallut y renoncer. Hommes, gabions, sacs à terre, étaient renversés par la mitraille. L'impossibilité du succès fut reconnue. Ce que les sapeurs déployèrent de stoïque courage est inouï; ils se sacrifiaient à l'envie, mais leur généreux dévouement fut inutile.

On résolut alors de lancer les colonnes à découvert.

Il fallait une brèche.

Des mineurs du génie eurent l'audace d'aller placer un pétard sous la porte du couvent; ils y mirent le feu, la porte résista; un second pétard la fit sauter.

Mais notre désappointement fut extrême..... derrière la porte s'élevait un mur!

Il fallut renoncer à l'assaut de Guadalupite pour cette nuit (30 avril).

Le lendemain, on avait réussi à amener une pièce de douze dans le Pénitencier; on ouvrit une embrasure dans la muraille du fort regardant Guadalupite, et l'on mit la pièce en batterie; mais il fallut surélever la plate-forme pour obtenir un tir plus efficace, et ce travail fut meurtrier. Enfin, le canon tonna et les boulets abattirent un large pan de mur de Guadalupite.

Le général Neigre, qui commandait ce côté-là, avait sous la main, pour l'assaut, le 18e bataillon de chasseurs.

Quand la brèche fut béante, le général lança ses colonnes.

De la seconde ligne et du couvent partaient des décharges effroyables; on se demandait si un seul homme arriverait au pied du fort.

Les chasseurs comprirent que tout dépendait de leur vitesse. Ils se massèrent, puis, au signal, ils prirent leur élan, qui les porta en un clin d'œil dans le couvent. Ils ne couraient pas, ils volaient! A peine reçurent-ils une salve de mitraille.

La garnison reçut le choc si brusquement, qu'elle fut écrasée, la lutte fut courte, mais affreuse. Les chasseurs trouvant les compagnies ennemies en travers d'un couloir principal, les abordèrent à l'arme blanche, en quelques instants quatre cents hommes jonchèrent le sol. Terrible hécatombe au milieu des ténèbres!

Une centaine de juaristes fuyaient; on les atteignit; ils se rendirent. Seuls ils échappèrent au massacre.

On leur fit quartier, quoique la loi inflexible de la guerre ordonne de passer au fil de l'épée toute garnison prise d'assaut qui n'a pas voulu capituler.

C'est une des nécessités cruelles des siéges; on use rigoureusement de ce droit pour décourager les résistances qu'une troupe poussée à la dernière extrémité, a cette menace ne poussait pas un cile.

A l'étranger, on n'hésite que rarement à accomplir ces exécutions, mais le soldat français répugne au carnage de sang-froid. Quand il entend demander grâce, il est désarmé.

C'est ce qui est arrivé pour la partie de la garnison prise à Guadalupite; le reste eût été épargné aussi, mais les premières compagnies voulurent opposer baïonnettes à baïonnettes, elles furent anéanties en un clin d'œil.

Après avoir emporté le couvent, les chasseurs, loin d'arrêter, pénétrèrent dans plusieurs maisons voisines et s'en rendirent maîtres; l'ennemi fuyait dans une inexprimable confusion.

Avec une intelligence qui lui fait honneur, tout intrépide 18e bataillon s'arrêta fort à propos, à quelque distance du fort San Marco, qu'il eût été insensé d'attaquer cette nuit-là.

Aussitôt après la conquête, le génie s'empressa de mettre les îlots tombés entre nos mains et le couvent de Guadalupite en état de défense; les sapeurs se multiplièrent selon leur coutume, nos lignes solidement établies dès l'aube.

L'ennemi ne tenta, du reste, aucun retour offensif.

Le combat fut fertile en incidents.

A la suite de l'assaut d'un îlot, nos soldats étaient fort occupés à consolider des barricades, quand ils entendirent des bruits de voix venant du fond des caves; ils y descendirent avec précaution et y allumèrent des torches.

Un spectacle étrange s'offrit à leurs yeux: une sorte de vaste appartement, somptueusement meublé, se déroulait à leurs yeux en voûte. Des tapis étaient étendus sur le sol, des sofas et des fauteuils dorés s'adossaient aux murs; des lustres étaient suspendus au plafond; des girandoles, splendidement illuminés, qui saluaient animés par la présence d'une trentaine de personnes qui devisaient entre elles.

Il y avait des jeunes femmes charmantes, des hommes, des enfants, des vieillards; une troupe croyait rêver.

De pareilles surprises ne se trouvent que dans les Mille et une Nuits; le sergent Dumanet n'avait jamais vu de ces sortes de spectacles qu'aux féeries de la Porte-Saint-Martin.

Mais quand, après s'être frotté les yeux, nos soldats se furent assurés qu'ils n'étaient point les jouets d'une illusion, quand ils entendirent l'un des plus élégants des jeunes hommes les inviter, en assez bon français, à avancer, ils n'hésitèrent plus à demander des explications.

Ils apprirent que beaucoup,—nous soulignons le mot avec intention,—que beaucoup de commerçans, disons nous, n'avaient pas voulu quitter la ville et qu'ils y étaient restés avec leurs familles, surveillant leurs marchandises et les protégeant contre le pillage.

Ces marchands préféraient se trouver à Puebla plutôt que dans les bourgs voisins, où les guérillas les auraient dévalisés. Ils savaient n'avoir rien à redouter des Français; ils menaçaient même de leur vengeance les soldats de la garnison qui cherchaient à voler.

—Si vous nous laissez maltraiter par vos troupes, disaient-ils aux généraux ennemis, nous nous plaindrons aux Français quand ils auront pris la ville.

Et les officiers juaristes n'osaient pas trop faire rançonner les bourgeois. Magnifique prestige de notre armée! Nos soldats avaient donc devant les yeux plusieurs familles de notables, qui avaient apporté leurs meubles les plus précieux et leurs richesses dans les caves de cet îlot, les plus solides du quartier.

A l'abri de la bombe, ces citoyens paisibles attendaient l'issue du siége, ne redoutant qu'une chose, que nous ne fussions pas victorieux. Certes, de pareils faits peuvent paraître incroyables; mais nous engageons le lecteur à lire les Bivouacs de la Vera-Cruz à Mexico, par M. le marquis de Galiffet, qui a pris part au siége. Ce livre contient de curieux et authentiques détails sur l'attitude des habitants de Puebla pendant le siége.

Voici, du reste, la phrase qui termine un rapport du général Forey à l'Empereur:

"Croiriez-vous, Sire, que les maisons dont nous nous emparons sont pour la plupart habitées, et que les individus qui s'y trouvent répondent quand on leur exprime de l'étonnement de les y voir, qu'ils sont habitués à cela?"

Triste et malheureux pays, que celui où la guerre civile, sans trêve, sans merci, forçait les habitants inoffensifs à prendre de pareilles habitudes!

(A continuer.)

BAL REMIS. BAL REMIS.

La troupe d'Opéra Italien ayant engagé le Théâtre de l'Opéra pour la soirée du 23 janvier, LE BAL DE LA SOCIÉTÉ DE L'HOPITAL DU SUD est remis à JEUDI SOIR, 24 janvier 1867. 10 jan au 24

BAL
DE L'ASSOCIATION POUR L'HOPITAL DU SUD.

UN GRAND BAL PARÉ sera donné par les Dames de cette ville, sous les auspices de l'Association pour l'Hôpital du Sud,

AU NOUVEAU THEATRE DE L'OPERA, JEUDI, 24 JANVIER 1867.

Dames Directrices:

Mme C. H. Slocomb,	Mme Warren Stone,
" Henry Shepherd,	" G. O. Duncan,
" Henry Quitman,	" N. Bienvenu,
" Geo. Foster,	" L. F. Forstall,
" Hamilton Wright,	" Edward Deslonde,
" Salomon Levy,	" F. W. Tilton,
" Ar Miltenberger,	" I. H. Stauffer,
Mme J. Massie Martin.	

Directeurs:

G T Beauregard,	Ar Miltenberger,	L T Pim,
J B Hood,	E A Paltrey,	Adam Giffen,
Jas Longstreet,	Wm J Seymour,	D E Hall,
Richard Taylor,	Dr Saml Choppin,	M Pilcher,
D H Maury	H T Lonsdale,	Geo W Babcock,
James Hewitt,	H M Wright,	R R Alsobrook,
S B Buckner,	J W Carroll,	Marshall J Smith,
E J Forstall	A W Bosworth,	J D Blair,
I H Stauffer,	S B Newman,	Eugene Soniat,
Dr Warren Stone,	John G Gaines,	M Judson,
M J Newman,	Robert Slark,	W C Watts,
R L Gibson,	W H Letchford,	Geo W Hynson,
Randell Hunt,	Samuel Smith,	Daniel Edwards,
Dr N Mercer,	T O Stark,	Rich'd Milliken,
Harry T Hays,	Geo Jonas,	Hugh McColl,
J O Nixon,	J H Carter,	Robt Pitkin,
W S Pike,	Dr W G Austin,	E E Smedes,
R W Adams,	S L Levy,	H M Hyams,
John Pemberton,	C H Slocomb,	E J Hart,
W G Robinson,	Geo O Gartner,	F Wing,
M J Thompson,	H M Kennedy,	H M Seixas,
J H Wheeler,	A Brousseau,	Thos Murray,
G V Smith,	J H Dudley,	Thos Murray,
Jas F Freret,	M Musson,	A E Deslonde.

Comité d'Arrangements.

B F Eshleman,	H Grinshaw,	E S Drew,
J F Austin,	Fred N Ogden,	G Aby,
C W Culbertson,	Walter Hare,	D D Shote,
Jno Carberry,	J B Lallande,	L L Conrad,
T M Scott,	John Pollock,	James Giffen,
B F Jonas,	A L Stuart,	Wm Heyer,
P Mason,	C H Stocker,	C E Leverich,
W S Gould,	J S Lewis,	A G Kennett,
J H New,	E M Hudson,	C J Krumbahr,
J Labouisse,	Geo Dupre,	Hugh H Bein,
Geo Northon,	C Hughes,	Wm S Pefl,
Morgan Harrod,	J H Goodin,	Anthony Sambola.
	A Rest,	

Billets des messieurs—CINQ PIASTRES, qu'on peut obtenir en s'adressant au comité d'arrangements, ou à n'importe quel membre de ce comité, à leurs lieux d'affaires, également aux Directeurs. 5 jan—au 23

Grand Bal Paré

Donné par la Société Française de Bienfaisance et l'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

LE SAMEDI 19 JANVIER 1867,

A la Salle de l'Opéra, au Bénéfice de cette Institution,

DIRECTEURS:

Jph. Giraud	Jph. Protot,	J. J. Bonnaffé,
G. Braud,	Jph. Leblanc,	J. Schweitzer,
A. Dudonnent,	E. Danty,	B. Séané,
J. L. Revol,	P. Macou,	B. Lanabère,
A. Sieme,	P. F. Chabert,	H. Barthe,
E. Merlin,	P. Crabités,	F. Tujague,
Vor. Boutroue,	L. Duperron,	E. Massed,
A. Faris,	R. Bardaux,	A. Grandadam,
C. Philippe,	C. Lasalle,	H. Cerisé,
J. Strenna,	E. Odinot,	G. Servilles,
J. Agee,	L. Geuin,	G. Gallois,
H. Michon,	E. Brot,	F. Andrieu,
G. J. Jacquet,	E. Cartier,	Jph. Duchein,
P. Degerre,	M. Borie,	F. Plot.
L. E. Marchand,	P. A. Lanauze,	P. Barthe,
F. Barthelemy,	Ant. Barthelemy,	Ch. Mangin,
A. Alviator,	B. Laplace,	L. Castagnat,
J. Israel.		

Prix du billet: $2 00.

Aucune dame ne sera admise sans invitation personnelle.

On peut se procurer des cartes et des invitations de dames chez MM.

Jph. Leblanc, Vieille-Levée 265;
A. Dudonnent, coin Royale et St-Louis;
J. Schweitzer, coin Royale et Orléans, maison Michon et Schweitzer;
L. E. Marchand, Chartres, 201;
L. Philippe, coin Poydras et Baronne, maison P. Macou et Co.;

Ainsi que chez tous les directeurs.

La réunion du Comité est fixée tous les lundis et vendredis à 6 h. 1/2 au salon du restaurant St-Louis, chez M. H. Barthe.

Par ordre des Directeurs,

G. BOUÉ, Secrétaire.

19 déc—

Rachat des Bons de la ville.

Bureau des Commissaires de la Dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1867.

AVIS est donné que des propositions cachetées seront reçues au bureau, jusqu'au 15 février 1867, à midi, pour la vente à la ville de CENT (100) BONS payables en billets émis par la ville. Les propositions doivent être adressées à O. De Buys, secrétaire, à l'Hôtel de Ville, salle No. 22, et adressées "Propositions" pour la vente de Bons."

Jno. T. MONROE, Maire,
P. G. MOHAN, Contrôleur,
Jos. HERNANDEZ, Trésorier,
Geo. CLARK, Président du comité de finances,
T. H. ISGINBOTHAM,
O. De Buys, Secrétaire.

13 janv—12 au 15 fev

AVIS
AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT.

TOUTES les personnes qui doivent à l'Etat de la Louisiane la taxe de 1866 et la licence de 1867, sont prévenues que cette taxe et cette licence doivent être payées au bureau du soussigné, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. L. E. LEMARIÉ,

Collecteur de taxes du Deuxième District.

Bureau: encoignure Chartres et St-Pierre, Courts Building. 4jan—15f

Avis
Aux Contribuables et aux Personnes qui paient Licence.

TOUTES sommes dues à la VILLE et à l'ETAT pour licences, taxes, droits de quaiage, (wharfage), &c., peuvent être payées en billets du Trésor de l'Etat de la Louisiane, émis en vertu d'une loi approuvée le 9 février 1866.

Les soussignés fourniront, à un escompte libéral, les sommes dont auraient besoin les personnes qui doivent à la ville ou à l'Etat.

AVEGNO & WILLOZ, Coin Commune et Carondelet.

27 déc—1m

Avis aux contribuables.
TAXES D'ETAT.

TOUTES les personnes qui doivent à l'Etat de la Louisiane la taxe de 1866 et la licence de 1867 sont averties que le soussigné est prêt à les recevoir, à son bureau, au No 9 de la rue de l'Esplanade.

M. O. TRACY.

Percepteur des taxes d'Etat pour le Troisième District de la Nlle Orléans. 11janv—15

Avis aux Contribuables.

BUREAU DU TRÉSORIER, HOTEL DE VILLE, Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1866.

LE Trésorier appelle respectueusement l'attention du public sur le fait que toutes les licences (pour l'année 1867) sur les métiers, les industries, les manufactures, les professions, les cafés, les cabarets, les billards, les jeux de quilles, les drays, les cabrouets, les cabs, les voitures publiques, et particulières, sont maintenant dues et payables dans le courant du mois actuel.

Toutes les personnes exerçant les susdites professions sont requises de venir payer leurs licences avant l'expiration du dit mois, autrement elles seront considérées comme délinquantes, et il sera ajouté six pour cent au montant dû.

J. HERNANDEZ, Trésorier de la Ville.

5jan—1m

Bureau du "Carondelet Canal and Navigation Company."

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1866.

UNE élection de neuf Directeurs pour l'année suivante sera tenue au bureau de la Compagnie, No 16, rue Carondelet, le LUNDI, 21 janvier prochain, entre les heures de 10 A. M. et 2 P. M.

EMILE BOUNY, secrétaire.

Des propositions ayant été faites à cette compagnie pour un bail de huit ans, à partir de l'expiration du présent bail, soit de 1878 à 1886 du droit de construire et d'exploiter un chemin de fer le long du Bassin, Canal et Bayou St-Jean, les actionnaires en seront appelés à voter, au lieu et aux heures ci-dessus mentionnés, pour autoriser ou non, la Direction à accorder le dit bail.

Par ordre de la Direction,

EMILE BOUNY, secrétaire.

20 déc—20,24,31,7,14,21jv.

J. A. De HART,
DENTISTE,

17..........Dauphine..........17

Près Canal.

LE Dr Geo. W. SMITH,
CHIRURGIEN-DENTISTE,

Ayant repris l'exercice de sa profession, les personnes qui ont besoin de ses services le trouveront à son cabinet, au No 156 de la rue du Canal.

15 janv—12 f

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE, 156...RUE DU CANAL...156 entre Bourgogne et Rampart, en face de [illegible]

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 janv—1m

A VENDRE.

Un CHEVAL, Un WAGON

Et HARNAIS.

S'adresser aux écuries de M. Ch. Laborde, coin St-Louis et Bourbon. 16 déc—

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Toute espèce de réparation faite avec soin.

[illegible]

MALADIES

M. F. GAUBON, chirurgien élève de l'École de Paris, [illegible]

[illegible]

F. GAUBON, [illegible]

1er déc—

THEATRE DE L'OPERA.

Au coin des rues Toulouse et Bourbon.

PAUL ALHAIZA..........DIRECTEUR.

COMPAGNIE ITALIENNE

Vendredi, 18 Janvier 1867,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE AU Bénéfice de l'Association de l'Hôpital du Sud

Première représentation de

LUCRECE BORGIA,

Grand opéra en 3 actes de Donizetti.

Mme CARLOTTA CATTINARI dans le rôle de Lucrèce.

Mme TOMASI dans le rôle de Maffio Orsini, et dans un qu'acte M. A. STROZZI chantera LE NOEL d'Adam.

Lundi 21: 7e Représentation.

On commencera à 7 heures trois quarts. 18 janv

THEATRE DE L'OPERA

Au coin des rues Toulouse et Bourbon.

PAUL ALHAIZA..........DIRECTEUR.

Dimanche, 20 Janvier 1867,

Première représentation de

LA GRACE DE DIEU,

Drame en 5 actes par MM. Dennery et Lemoine.

Musique orchestrée par M. Prieri

On commencera à 7 heures trois quarts. 18janv

Théâtre St-Charles.

Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY.

VENDREDI soir, 18 janvier.

Premier bénéfice de

LUCILLE WESTERN,

LEAH THE FORSAKEN, Drame.

Théâtre National.

Coin Baronne et Perdido.

G. OSTERMANN..........Directeur.

Vendredi, le 18 Janvier 1867,

LA GRACE DE DIEU,

Drame en 5 actes.

MLLE ANTOINETTE THERINGER remplira le rôle de CHONCHON. 18 janv.

Académie de Musique.

Rue St-Charles, près le Commercial Place

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs,

J. KITTRIDGE..........Trésorier

Représentation tous les soirs, et les samedis à midi,

NOUVEAUX ACTEURS.

Engagement de M. BURRIELL RUNNELLS et de ses enfants qui formeront des groupes classiques, et présenteront une série de tableaux vivants, tels qu'on n'en a jamais vus en Amérique. M. Runnells, qui a joué devant toutes les têtes couronnées de l'Europe et que les critiques de l'Ancien-Monde ont déclaré l'acteur le plus distingué dans son genre, revient au Sud où il est né, pour y remplir un court engagement.

Nouveaux ballets, chants, danses, exercices acrobatiques, excentricités éthiopiennes, &c. 14 janv—7

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.

[EN FACE DE L'HÔTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

E. W. Schaffer..........Directeur.

LE SPECTACLE le plus attrayant de la saison,

LA REINE ENORME pesant 702 livres.

JOHN BATTERSBY, le squelette vivant; le Professeur Greiner, le souffleur de verre de Bohême et ses trois machines à verre, à vapeur fonctionnant constamment.

LA GRANDE MÉNAGERIE AMBULANTE D'AMES, composée de lions d'Afrique, de tigres, de kangaroos, de gorilles, de singes, de lions du Mexique, de cochons du Japon, de la merveilleuse famille heureuse, LA BELLE LOUISE, la fameuse reine de lions, qui entre dans la cage et y étonne tout le monde; LA GRANDE EXPOSITION D'OISEAUX DE L'AUSTRALIE, DE LUCARD, et PLUS DE DIX MILLE CURIOSITÉS,

dont l'énumération serait trop longue.

De nouvelles curiosités arrivent journellement.

Entrée, 50 cents.—Enfants, 25 cents.

P. S. Ne vous trompez pas d'endroit—en face de l'Hôtel St-Charles. 5oct—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle
de la Nlle-Orléans.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées en 1865.		$ 93,284 00
Primes dans l'année expirée le 31 décembre 1866—		
Sur les risques d'incendie	$247 135 25	
Sur les risques de mer	76,090 74	
Sur les risques de rivière	64,887 45	
		388,099 44
Total des primes		$481,383 44
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1866	$101,430 00	
Primes remboursées	3,458 41	
		104,888 41
Total des primes		$376,495 03
Pertes: Sur les risques d'incendie	$ 98,273 43	
Sur les risques de mer	85,142 53	
Sur les risques de rivière	35,937 96	
	$ 219,348 92	
Taxes	13,670 61	
Réassurances	11,318 03	
Dépenses générales, comptes d'intérêt	13,729 77	
Intérêt de scrip	24,307 80	
		282,475 13
Bénéfice net		$ 94,019 90

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets garantis par hypothèque	$189,204 02
Primes en voie de perception	63,568 62
Bons consolidés et bons de la ville	58,450 00
Placé en actions de la Compagnie du Gaz	87,760 00
Placé en actions de la Compagnie du Chemin de Fer de la ville	3,800 00
Scrips de compagnie d'assurance mutuelle	79,745 00
Compagnie de la Bourse des Négociants	1,000 00
Propriété foncière	6,078 44
Compagnie Valette Dry Dock	19,400 00
En caisse	57,128 19
	596,215 17
En moins: Intérêt de scrip non réclamé	$ 6,590 00
Intérêt (du en mars) sur les scrips non encore payés	24,377 80
Réclamations non réglées	7,855 00
	38,842 80
	$ 467,372 37

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui 9 janvier 1867, pardevant moi, soussigné, Juge de paix dûment qualifié pour la dite paroisse, se sont présentés J. Tuyes, Président, et J. W. Hincks, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président,
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, 9 janvier 1867,

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 7 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de VINT-CINQ pour cent sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1866—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er mars prochain, et aussi de payer, à partir du deuxième lundi de février, six pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés de la Compagnie.

Directeurs:

Geo. Urquhart,	Wm Stevens,
A. Rochereau,	Chs. Lafitte,
G. W. Babcock,	A. Schreiber,
J. A. White,	John Gauche,
W. P. Vredenburgh,	J. M. Lapeyre,
T. B. Blanchard,	J. Tuyes.

10 janv—30 suivis—1 an

COMPAGNIE
d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires—

Total des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866		$386,315 35
Primes d'incendie	$231 425 04	
Primes de mer	96 216 61	
Primes de rivières	58,673 70	$386,315 35
Moins les risques non expirés	$ 47,946 00	
Primes remboursées	2,942 06	50,888 06
Montant net des primes		$335,427 29
Pertes payées:		
Pertes par l'incendie	$102,194 93	
Pertes sur les mers	104 141 32	
Pertes sur les rivières	18,047 23	
	$224 383 48	
Réassurance	10,482 11	
Remboursements de vingt et de vingt-cinq pour cent	30,019 74	
Plus, les frais, les taxes de revenu intérieur, les profits et pertes, l'intérêt sur le scrip, l'intérêt en moins, etc.	31,261 31	296,116 84
Bénéfice nets		$ 39,310 65
Montant net des primes le 30 nov. 1866		$335,427 29
Moins, le montant sur lequel il a été remboursé vingt et vingt-cinq pour cent		176,666 30
Montant participant au bénéfice		$146,761 66
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets		$ 26,103 37
Primes en voie de perception		110,867 08
Placé en bons de banques		71,361 50
Prêts sur garanties		26,467 70
Prêts sur hypothèques		12,387 43
Placé en bons de chemins de fer		9,350 00
Placé en scrip de compagnies d'assurance		59,492 00
En caisse		30,309 22
		$346,778 29

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.

H. CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans,

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes participant au bénéfice, pour l'année expirée le 30 novembre 1866, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de février prochain. Ils ont de plus résolu de payer six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de février 1866.

DIRECTEURS:

J. Lorber,	A. Miltenberger,
A. Verloin De Gruy,	J. Lemore,
Jhon Gauche,	L. Grand,
Jac. A. White,	T. Avendano,
O. Gaillard,	A. H. D'Mesa,
J. A. Stoner,	F. Mathon,
	A. Sidault.

Bureau, rue Carondelet, No 3.

9janv—30 suiv—1an

A. D. & A. DORIOCOURT,
NOTAIRES PUBLICS
ET LOUIS DUVIGNEAUD, AVOCAT,

Ont transporté leur bureau

No 135, rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.

29 déc—1m

FUSILS FINS! FUSILS FINS!!

Les soussignés, agents de C. F. Moxton, C. V. Burke, Wm. Chance,

FABRICANTS DE

Fusils Fins Doubles et Simples,

annoncent au public qu'ils ont reçu un assortiment complet de Fusils à canons, [illegible], acier d'argent, rubans d'acier, damas, &c.

Ils ont en outre reçu une grande variété de Fusils garnis et bien conditionnés, dans les prix ordinaires.

McLEAN & OLIVIER, 56, rue du [illegible]

G. W. DUNBAR & FILS,
LIQUEURS DE TOUTE ESPECE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

LOUIS S. TESSON & Co.,
BANQUIERS,

rue de la Commune, No 4.

Ils achètent et vendent du change sur St-Louis.

25 nov—3 m

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 60 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.

GEO. W. SQUIRES, secrétaire.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST NAZAIRE, correspondant avec les Antilles et les Ports de l'Océan Pacifique.

	1re Classe	Entrepont	Pont
St-Thomas	$ 60 00 or	$45 00 or	$37 50 or
Havane	100 00	50 00	30 00
Porto Rico	100 00	50 00	30 00
Hayti	100 00	70 00	35 00
Santiago de Cuba	145 00	72 50	35 00
Jamaïque	150 00	75 00	35 00
Guadeloupe	150 00	75 00	35 00
Martinique	145 00	75 00	37 50
Ste-Lucie	145 00	75 00	37 50
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	160 00	80 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	37 50
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	165 00	82 50	41 25
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25

	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 55	168 75	107 27
Guayaquil	286 62	208 84	133 51
Payta	276 00	240 31	132 66
Lambayeque	295 00	287 30	147 51
Huanchaco	295 00	287 30	147 51
Casma	295 00	287 30	147 51
Huacho	304 49	278 72	147 36
San Jose	295 03	287 30	147 51
Pomental	285 03	287 30	147 51
Callao	316 70	290 93	158 45
Tambo Mora	285 05	305 13	158 45
Pisco	285 05	305 13	158 45
Chincha	285 00	305 13	158 45
Chala	361 31	333 83	168 45
Islay	375 31	347 74	187 75
Ila	364 26	347 20	182 63
Arica	364 26	347 20	182 63
Pisagua	364 26	371 01	189 80
Mejillones	389 18	371 01	189 80
Iquique	389 18	371 01	189 80
Tocopilla	408 65	349 00	204 32
Cobija	408 65	349 00	204 32
Chanaral	418 12	380 24	209 06
Caldera	418 12	380 24	209 06
Carizal Bajo	422 85	385 06	211 42
Huasco	422 85	385 06	211 42
Coquimbo	427 59	389 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 63	220 90
San Francisco	390 97	221 50	721 10
Acapulco (Manzillo)	342 90	191 97	104 27
Punta Arenas	287 00	190 00	107 50
Realejo (Corinto)	283 20	206 25	133 50
La Union	236 50	211 55	138 30
La Libertad	343 75	216 75	143 75
Acajutla	249 00	222 00	149 00
San Jose	254 25	227 25	151 20

Passage dans une cabine sur le pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $240 en or.

Passage dans une cabine du pont avant..... 210

Passage d'entrepont..... 120

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfans au dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfans au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR FERRILLIAT, agent,

10 janv—1 an t. l. j. 127, rue de la Commune.

Seule ligne directe pour la France.

Service des Paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides Bâtiments de cette Ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord

PERREIRE	capitaine	Duchesne	Samedi 12 janv.
VILLE DE PARIS	"	Surmont	Samedi 26 janv.
EUROPE	"	Lemarié	Samedi 9 fév.
SAINT LAURANT	"	Bocandé	Samedi 23 fév.

Prix du Passage en or, à partir du 1er janv. 1867.

Première classe $160, Seconde classe $100, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les steamers de cette ligne ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Soins médicaux gratuits.

Pour passage s'adresser à

VICTOR FERRILLIAT,

23déc 127 rue de la Commune.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux.	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500 "	Berry, "
MISSISSIPPI	2300 "	Sumner, "
MERRIMACK	2300 "	Vanrce, "
HAVANA	2000 "	Whitman, "
MONTEREY	1400 "	Edwards, "
MARIPOSA	1400 "	Quick, "
MATANZAS	1400 "	
MISSOURI	1400 "	Hudson "

Le vapeur

MERRIMACK,

Vance, commandant,

Partira SAMEDI, le 19 janvier 1867, à 7 h. A. M., du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson, et sera suivi par le vapeur

MISSISSIPPI,

Sumner, commandant,

On recevra du frêt pour ces vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du frêt et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

WILLIAM CREEVY, agent, 33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

C. K. GARRISON, président, No 5, Bowling Green, New-York.

15 août—

POUR VERA-CRUZ,

Partant positivement samedi, 19 courant.

La belle goëlette anglaise MISCHIEF, Oophant capitaine, ayant de superbes emménagements pour passagers, partira comme il est dit ci-dessus.

Pour passage seulement, s'adresser à

L. JOUBLANC, Passage de la Bourse

ou WM. GOEDENBOW, [illegible]

16 jan—4f

RIO JANEIRO.

La ligne qui coûte le moins, qui est la plus rapide et la plus sûre.

Pour Rio Janeiro, Pernambuco et Bahia,

PAQUEBOTS DE LA LIGNE, STONEWALL.

Départ: le 20 JANVIER positivement.

Le brick anglais ALBATROSS, de première classe, capitaine VELUEES, ayant ses passages et son frêt, partira positivement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les passagers doivent envoyer leur bagage à bord le 18 et se procurer leur billet d'ici à cette date. Pour reste de frêt ou passage, s'adresser à

KANE & CO. Agents généraux, Rue Tchoupitoulas No 69.

N. B. Les émigrants peuvent toujours obtenir des agents les informations positives sur les avantages qu'il y a à émigrer au Brésil. 9janv—1t

BAYOU LAFOURCHE ET PAQUEBOT DE LA COTE.

ALOE (the fine passenger boat) W. H. King, capitaine; J. A. Richard et W. D. Andrews commis—Partira tous les mercredis et samedis, prenant du frêt pour Lockport, Lafourche-crossing, Thibodaux, Labadie, Napoléon, Plattenville, Paincourt, Donaldson et tous les points de la côte et du bayou Lafourche.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

A. MEYNIER JR., 21 rue St Louis.

CELLOS & GWARTNEY, 13, rue du Front.

15 janv—1m

LIGNE REGULIERE DE LA COTE ET DU Bayou Lafourche.

QUATRE DÉPARTS PAR SEMAINE.

LE beau bateau J. M. Sharp, A. Dugas capitaine, F. Dalferes commis, partira tous les MARDIS à DIX heures A. M. et tous les VENDREDIS à CINQ heures P. M., prenant du frêt pour tous les débarcadères de la côte et du Bayou Lafourche, et descendant la côte les DIMANCHES et JEUDIS en plein jour.

L'excellent paquebot Lotus No 3, Jos. Dalferes capitaine, E. O. Menançon commis, partira tous les MERCREDIS à DIX heures A. M. et tous les SAMEDIS à CINQ heures P. M., et descendant la côte tous les LUNDIS et VENDREDIS pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

14 janv—1m J. S. KELL, rue Tchoupitoulas, No 4.

POUR LE VERMILLION.

ANY ONE, Emile Dubou, capitaine, Ad. Salles, commis, partira après l'arrivée des chars de Brashear-City, les mercredis et samedis, prenant du frêt pour Abbeville, Pont Perry, Sébastopol, Royville, Vermillionville, Grand-Coteau, Carencro et tous les points intermédiaires du Bayou Vermillion.

Pour détails s'adresser à

MONTAGNE & CARLOS } 21 rue St-Louis.
et A. MEYNIER Jr. }

7 janv—1m

Paquebot de la Côte et du Bayou Lafourche

Jours de départ, LUNDIS et JEUDIS, à 4 heures P. M.—Le steamer PIONEER, capitaine Louis Parenton (M. Chariot, commis), partira les jours indiqués ci-dessus pour Thibodaux, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires. Le frêt destiné aux localités au-dessous de Thibodaux, sera l'objet d'une attention toute particulière. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à CELLOS & GWARTNEY, 13, Front street.

4jan—1m A. MEYNIER Jr, 21, St-Louis.

PAQUEBOT REGULIER DU BAYOU DE GLAIZE. — Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Simmsport, le Bayou Jaune, le Big Bend, Moreauville, Jonction, Entreprise, Evergreen et tous les ports intermédiaires. L'excellent paquebot J. D. Hinde, capitaine H. H. Broad, commis A. P. Trosclair, partira ainsi qu'il est dit ci dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à J. E. CARLIN, rue de la Vieille-Levée, No 33.

VIRGINIUS C. DENTZEL, agent pour les annonces. 9 jan

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.

Deux fois par semaine, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine O. Dalferes, commis Wm Taylor, pour Thibodauxville et tous les débarcadères intermédiaires de la côte et du bayou Lafourche. Le bateau donne des connaissements jusqu'à Lockport, et pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

RIPLEY & Co, Rue du Canal, No 22.

30 déc—1m

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans, portant la malle des Etats-Unis.—Départ, TOUS LES MARDIS, A CINQ HEURES DU SOIR.—Le magnifique bateau neuf Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Robert E. Lee prendra du frêt et des passagers pour la rivière Yazoo et donnera le privilége du réembarquement à Vicksburg. Sous le rapport du comfort, de la rapidité et de la sécurité, ce bateau n'est surpassé par aucun des bateaux des rivières de l'Ouest ou du Sud. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord. 18jan—1m

POUR LES OPELOUSAS.

Départ: Tous les MARDIS à CINQ heures P. M.

Pour les Opelousas.—Le bateau à vapeur Irène, excellent et d'un faible tirant d'eau, capitaine Gab. E. Louaillier, commis John W. Darby, partira pour les Opelousas, Washington, Port Barré, l'embouchure du bayou Rouge, Simmesport et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

POLINGUE & GAJAC, rue St Louis No 9.

DONOHUE & WINBURN, rue Tchoupitoulas No 2.

J. S. Pagaud, agent pour les annonces, rue Front, No 13.

20 déc—

POUR LA COTE—Au-dessous de la ville—Bateau de la Malle des Etats-Unis—Deux fois par semaine—Pour Pointe à la Hache, Buras, la station de la Quarantaine et tous les ports intermédiaires.—Le magnifique bateau à vapeur Cottie, à roues sur les côtés, capitaine Wm. Bassett, part tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il commencera le service mardi prochain, 1er janvier 1867 et reviendra à la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS et tous les SAMEDIS. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à H. Bayless, au bureau, rue Bienville No 82½. 30déc—1m

Corde d'emballage, faite à la machine!

LA Manufacture de la Louisiane travaille maintenant sous notre direction. Nous faisons de la toile d'emballage de la meilleure qualité de forme habituelle et en demi rouleaux; afin de répondre aux commandes de notre clientèle, les acheteurs sont invités à venir examiner notre stock et s'assurer de nos prix.

JOHN GILMORE & CO.,

Les ordres sont reçus et exécutés par

M. B. BRADY, Rue de l'Union, No 13.

2 déc—3m

Mme ALLUARD,
Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans, pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont été abandonnés par les médecins. Mme ALLUARD, traite également la goutte, les aigreurs d'estomac, les dyspepsies difficiles, les maladies de foie, la diarrhée, la dysenterie, les maladies de matrice, les catarrhes pulmonaires, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tréme, 242, entre Ursulines et Hôpital. 15 oct—

ETRENNES
CHEZ
S. BIER,

108 - - Rue du Canal - - 108

(Autrefois rue du Camp, No 28)

Je viens d'ouvrir à mon nouveau magasin un des plus riches assortiments de MONTRES D'OR, CHAINES DE GILET EN OR, CHAINES CHATELAINE ET LEONTINE; DIAMANTS et autres bijoux fins pour dames et messieurs, des derniers genres, importés et fabriqués dans le pays.

ORFEVRERIE D'ARGENT PUR,

telle que thés, beurriers, tasses et gobelets, timbales et tasses; couteaux à poisson, à dessert et à beurre, sucriers, pots à crème, cuillers à soupe, cuillers de table, de dessert et à thé, fourchettes de table et de dessert, &c., &c., faits expressément pour moi.

Un assortiment complet de ORFEVRERIE de plaqué et d'Alfénide,

LUNETTES et LORGNONS

en or, argent, acier, écaille et buffle, convenable pour ceux qui ont besoin d'aide pour la vue.

LORGNETTES d'opéra accromatiques de Semmons, SEUL AGENT pour les justement célèbres LUNETTES à verre en "pebble" du Brésil, de Semmons, montées en or, argent, acier ou écaille;

S. BIER, 108, rue du Canal.

23déc—1m

EN MAGASIN, et à vendre à bas prix,

TABAC EN FEUILLES

DE PENNSYLVANIE—40 caisses,
DU CONNECTICUT — 10 caisses,

Par MAYER BROTHERS, No 51, rue Tchoupitoulas.

24déc—1m

AVIS.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 18 octobre 1866, les soussignés, nommés commissaires par la dite Cour, à la requête de la ville de la Nouvelle-Orléans, et conformément à une résolution du Conseil de cette ville, portant le No 144 (nouvelle série) approuvée, le 6 juillet 1866, dans le but de faire une estimation et un assessment pour l'ouverture de la rue Casacalvo, dans le Troisième District, de la rue Louisa à la rue Congrès, suivant un plan dressé par C. A. De Armas, dont copie est enregistrée, etc. D'après l'ordre qui précède il est proposé d'ouvrir la rue suivante, savoir: la rue Casacalvo de la rue Louisa à la rue Congrès, sur une distance des 913 pieds 6 pouces et 7 lignes, sur une largeur uniforme de 44 pieds 9 pouces et 1 ligne.

La dite rue devant être ouverte suivant le plan déposé pour référence spéciale.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, que les soussignés commissaires ont déposé des copies des dites estimations et assessments concernant l'ouverture de la dite rue, avec un plan y annexé au greffe de la dite Quatrième Cour de District, pour y être inspectés par les intéressés, et que le rapport des dites estimations et assessments par les dits commissaires sera présenté à la dite Cour pour y être confirmé conformément à la loi le lundi 4 de février 1867.

Toutes les personnes dont les droits ou intérêts pourront être trouvés affectés, peuvent exposer spécialement leurs objections par écrit, dix jours après la dernière publication de cet avis, les dites objections devant être déposées et enregistrées au greffe de la dite Quatrième Cour de District, afin que les dits commissaires puissent reprendre en considération et altérer ou amender leurs dites estimations et assessment, s'il le jugent convenable, avant de les présenter pour être confirmés conformément à la loi.

JULES BENIT,
H. DUCATEL, } Commissaires.
THOS. THEARD }

1er jan—30f

Mme. GROUX,

ARRIVANT DE PARIS, OU ELLE A FAIT UN CHOIX DE

MASQUES ET DE COSTUMES

De la plus grande fraîcheur,

invite sa nombreuse clientèle, et le public en général à venir visiter son magasin

93......RUE CONTI......93

déc—jusq 20 mars

MR. H. L. CHURCH s'étant retiré de la maison GROVES & CHURCH et M. J. J. Corson en étant devenu membre, le nom de la maison est changé en celui de CORSON & GROVES, qui continueront le même genre d'affaires au No 141 de la rue Poydras.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1866.

En me retirant de la susdite maison, je recommande avec plaisir les Messieurs qui ont formé la nouvelle société. Ils ont toutes les qualités requises pour diriger les affaires d'une manière satisfaisante.

31 déc—1m H. L. CHURCH.

Magasin à louer.

UN MAGASIN en briques, à trois étages situé rue Dumaine, No 69, entre Chartres et Vieille Levée. S'adresser chez Forstall & Sayer, No 36 rue Bienville. 21 déc—

Madame SOPHIE SEEUWS,
53, RUE ROYALE, coin Bienville,

A l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle vient de recevoir un assortiment complet de marchandises nouvelles qu'elle vendra à prix réduit.

Dentelles et broderies en dentelles.

Toute à que plastron la paire 21déc—1m

E. PRIOLLAUD,
HORLOGER BIJOUTIER,

No 1 Rue Carondelet No 1.

Montres, Diamants, Bijouterie fine, pendules françaises, Couverts et articles de fantaisie. 21déc—1m

A vendre,

Un excellent CABRIOLET de Médecin avec harnais, et un bon CHEVAL bien dressé. S'adresser au Professeur Dr. Elliott, rue Baronne, No. 59. 19 déc—

A LOUER.

UNE MAISON actuellement en construction rue Bourbon, No 34, entre Dumaine et Bienville, et qui sera terminée dans une quinzaine de jours.

Le lieu dessous est disposé de manière à faire un ou deux magasins, et le premier avec entrée principale, corridor, etc., peut servir de résidence.

M. LEBLORD, rue Bourbon No 101.

12 déc—1m

CHAPELLERIE DU CROISSANT.

A. DREZ,

153..........Rue du Canal..........153

Vient de recevoir un grand assortiment de Chapeaux et de Casquettes du dernier genre, pour hommes, jeunes gens, enfants et demoiselles. Il en vendra aux plus bas prix du marché.

Il fait les chapeaux sur commande dans le plus bref délai et remplit promptement les ordres qui lui sont envoyés de la ville et de la campagne.

A. DREZ,

19 déc—1m Rue du Canal No 153.

Mme M. DOINARD.

58..........RUE ROYALE..........58

Fermera pour quelques jours son magasin de modes pour réparer les dégâts causés par l'incendie du 30 décembre, dans le salon de dames.

Elle saisit cette occasion de remercier ses nombreuses clientes du patronage qu'elle a bien voulu lui accorder depuis son arrivée dans ce pays.

L'atelier de couture, n'a nullement souffert et livrera de suite les commandes actuelles aux époques promises, en même temps qu'il recevra de nouvelles commandes avec le soin apporté à tout ce qui doit sortir d'une maison de mode, si avantageusement connue.

Chapeaux de Paris depuis $4 jusqu'à $10.

31 déc—1m

INSTITUTIONS.

ACADEMIE de ST-STANISLAS
BAIE ST-LOUIS, MISS.

LES Frères du Sacré-Cœur ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général que la session annuelle de cette Institution commence le 15 janvier.

Le cours des études comprend toutes les branches d'une complète éducation commerciale et la langue française.

Conditions:

Pension et enseignement pour demi-session de 5 mois, payable d'avance	$125 00
Blanchissage pour la session	10 00
Lit, si l'institution le fournit	10 00
Appointement du médecin	5 00

La musique, l'espagnol et l'allemand sont extra. Voir Prospectus ou s'adresser au Frère

S. ODON, Directeur.

N. B.—Un des Frères de l'Institution se trouvera en ville le 15 pour emmener au Collège les garçons qui lui seront confiés et partira le mercredi 16 janvier, par le steamer "Camelia." 1er janv—1m

Institut St-Joseph pour les Demoiselles,
A LA BAIE ST-LOUIS, MISS.

CETTE Institution, dirigée par les Sœurs de St-Joseph, commencera sa prochaine session MERCREDI, 16 janvier. Une Sœur se trouvera à bord du steamer "Camelia" qui part, le même jour pour la Baie; elle se chargera des élèves de la ville et de la côte.

L'établissement est agréablement situé dans une des parties les plus salubres du littoral; on y a la vue du Golfe du Mexique et l'avantage de la brise et des bains de mer.

Le cours comprend toutes les branches du français et de l'anglais.

Pension et enseignement, par an, $220, payables tous les six mois, d'avance.—Leçons de musique, $7 par mois —Dessin, $5 par mois—Lit etc. par an, $10.—Honoraires de médecin, $5 par an—Leçons de guitare, $5 par mois.

Références: Thomas Layton, Président de la Banque du Sud.

Le Rév. Richard Kane. 1er janv—1m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer à prospectus à l'établissement. 21 août—6m

COLLEGE dirigé par M. CARON.
Rue des Remparts 240.

Enseignement: l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand. Toutes les connaissances nécessaires et utiles.

Classes du jour de 9 à 4 heures.—De $4 à $10 par mois.

Classes du soir entre 6 et 9 heures—$5 par mois.

Pensionnat de $25 à $30 par mois. 29 nov

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Les anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des maisons de commerce de la ville et des Etats du Sud. Les négociants et les dames peuvent suivre le Cours Commercial, en l'absence de frais, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collége est un passe-port sur toutes les places de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire.

R. RUFUS DOLBEAR Président.

Moulins de la ville, de Robinson,
Nos 283, 285 et 286, tête du Vieux Bassin.

ON trouve une farine de maïs et une farine, en baril ou par sac. Ces articles sont connus sous le nom de "farine de maïs et farine préparée;" mêlées à de l'eau seulement, elles lèvent instantanément. Les propriétaires en garantissent, comme faisant le meilleur pain. Le public est invité à se faire l'essai.

ROBINSON & JONES, Propriétaires.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.
ARRANGEMENTS D'HIVER.

A dater du SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866, les convois partiront comme suit:

DE LA VILLE. DU LAC.

[illegible]

Aller au Lac et en revenir le même jour: 25 cts. Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. Prix: 15 cts. pour aller ou à revenir.

G. PANDELLY, Surintendant.

VIN DE CHAMPAGNE
De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec empressement et exécutés dans les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ, No 67, rue Vieille-Levée.

A vendre ou à louer

L'HABITATION CAZELAR, située dans la paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve, à environ trois milles au-dessous de cette ville.

Egalement—Deux arpents de terre face au fleuve, sur quarante arpents de profondeur, près de Tunisbourg, à six milles d'Alger: il y a sur ces deux derniers arpents des bâtiments propres à une vacherie.

S'adresser à D. S. Mccarty, No 37, rue Bourbon, ou au propriétaire, sur les lieux. 10 janv—20jv

Graines de coton.
MONTEREY SILK COTTON.

100 SACS venant d'arriver et à vendre par le soussigné, en lots, à la convenance des acheteurs.

B. L. MILLAUDON, No 26, rue Carondelet.

29 déc—1m

VENTES DE CONSTABLE.

J. Arohstein, contre Cole et Coleman.

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans—No 988.

EN vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable [illegible], Deuxième Juge de Paix, je vendrai, à l'enchère publique, MARDI, 29 janvier 1867, à midi, [illegible]

[illegible]

18 janv—26,29 JOHN C. KUZAC constable.

194..........CHARTRES..........194

DR. M. PERL & CO.,
SUCCESSEURS DE DUFILHO, Jr.

194—RUE DE CHARTRES—194

NOUVELLE-ORLEANS.

Droguistes en gros et en détail, et chimistes, auront constamment à vendre, un assortiment complet de Drogues, Produits chimiques et Médicaments patentés Français, Anglais, Allemands et Américains.

Les prescriptions sont préparées avec soin, et les drogues employées sont pures.

Nous avons un bel assortiment de Parfumerie et articles de toilette, brosses, peignes, et articles de fantaisie, &c. &c. 22 nov.

J. A. BLAFFER & CO
(Successeurs de Wm. MASSEY.)

Seuls agents pour la vente du

XX DRAUGHT ALE.

Ale en barils, demi-barils et bouteilles de MASSEY, HUSTON & Co.

Ils reçoivent un nouvel approvisionnement par chaque arrivage de Philadelphie et de New-York.

Les marchands, les buvettes, les hôtels, les clubs et les familles sont approvisionnés, sur demande, de cet excellent Ale en baril, en demi-baril et en bouteille.

Des conditions avantageuses, pour l'ale en baril, sont offertes aux personnes qui mettent en bouteilles.

La maison sollicite les ordres de la campagne; elle les remplira promptement.

ETABLISSEMENT POUR LA MISE EN BOUTEILLES: Nos. 26, 28 et 30 de la rue Bienville.

DEPOT POUR LA VENTE EN GROS: No 52 de la rue Nouvelle-Levée.

2 nov—3m

DROGUES, MEDICAMENTS,
PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,

Médicaments,

Peintures,

Huiles,

Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

E. RICHARD
Fabricant de Billards,

160..........RUE STE-ANNE..........160.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à bâtis de chêne, quatre poches et à carambolage. Les billards sont de genre moderne, en bois de rose, citron ou noyer, et les meilleures bandes sont toujours les BANDES DE KAVANAUGH & DECKER, les meilleures qui se trouvent en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, de l'ivoire, etc.

[illegible]

E. RICHARD, [illegible]

Savon! Savon! Savon!

Le Seule Médaille.

LE premier et le second prix ont été décernés, à la Foire de l'Etat de la Louisiane pour le Meilleur Savon de Famille, fait dans l'Etat de la Louisiane, à

McROBERTS & DICK.

à la fabrique STAR SOAP WORKS, Nouvelle-Orléans. Bureau, rue Gravier, No 43, coin Nlle-Levée.

Ce savon, si bien connu, se trouve chez les principaux grocers (en gros et en détail) de la Nouvelle-Orléans.

16 déc—3m—4j

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

[illegible]

Jugement signé le 11 janvier 1867.

(Signé) PAUL E. THÉARD, juge.

[illegible]

J. SEVEIGNES, Député-Greffier.

18 janv—4 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

La ville de la Nouvelle-Orléans demandant l'ouverture de la rue de CHARTRES (actuel Morales).—No 17,754.

AVIS est par le présent donné à toutes les parties y intéressées, [illegible]

Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1867.

J. F. DICK, Député-Greffier.

15 janv—10f

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

[illegible]

Jugement rendu le 24 novembre 1866. Signé le 1er décembre 1866.

(Signé) CHAS. LEAUMONT, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 1er jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante six et la quatre-vingt onzième année de l'indépendance des Etats-Unis.

F. A. LUMINAIS, Député Greffier.

20 déc—29 5 12

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

[illegible]

Jugement rendu le 26 novembre 1866. Jugement signé le 1er décembre 1866.

(Signé) E. F. FELLOWS, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 6 décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-six et la 91e année de l'indépendance des Etats-Unis.

J. O. CHALON, Député Greffier.

20 déc—5 et 19j

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]

[illegible]

Jugement rendu le 12 décembre 1866. Signé le 17 décembre 1866.

(Signé) P. E. THÉARD, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17 décembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-six et la 91me année de l'indépendance des Etats-Unis.

J. F. DICK, Député Greffier.

20 déc 18 jan—3

Succession de Mme Eliza Henriette Adolphine Myring—No 27,851.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'ROEKE, Greffier.

18 jan—18 22

Succession de JOSEPH LAFITTE.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. F. R. O'ROEKE, Greffier.

18 janv—25 28

Succession de NICHOLAS GOETZ—No 26,477.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Philippina Klein, veuve de Nicholas Goetz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Nicholas Goetz décédé: Avis est, par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. F. R. O'ROEKE, Greffier.

18 janv—25 28

Succession de MARTIN TAHNERT—No 28,683

DEUXIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—Attendu que Mme veuve Martin Tahnert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Martin Tahnert décédé: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. F. R. O'ROEKE, Greffier.

18 janv—25 28

VENTES JUDICIAIRES

JOHN LORENDS vs ELLEN FLYNN (épouse de Mechau).

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,611—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix-neuf de février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UN TERRAIN situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues des Nonnes, des Religieuses et Tchoupitoulas et le Chemin de la Féliciana, suivant plan dressé par P. Gualdi, architecte, daté du 16 de septembre 1855, et déposé en l'étude de Edouard Barnett, notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure quarante-deux pieds de face à la dite rue des Nonnes, par une profondeur, entre lignes parallèles, de cent sept pieds et huit pouces, formant l'angle des rues des Nonnes et des Religieuses.

Ensemble avec tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été saisie à la défenderesse pour en être vendue adjudiquée à une vente publique faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans le 1er de janvier 1862, au procès intitulé John Lorends vs David Maxwell, No 5,948 des dossiers de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans."

Les bâtisses et améliorations sur le dit terrain ont été démolies détruites par le feu.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 janv—18,26—fév 2,11,19

N. A. BAUGARDEN vs Sieur et Dame THOMAS KEON.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 14,838—En vertu d'un writ de fieri facias contre la dame Thomas Keon et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, quatre de février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit—

Les Deux termes désignés par les numéros un et deux, d'après un plan dressé par H. Mosthausen architecte, en date du 21 avril 1846 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public en cette ville. — Les dits terrains sont situés au faubourg Marigny et ont les rues des Orangers, des Religieuses, Richard et St-Jean-Baptiste et mesurent, mesure américaine, conformément au dit plan, savoir: le No Un, trente pieds de face à la rue des Orangers, sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles, et le No Deux mesure vingt-six pieds de face à la rue des Orangers sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et deux lignes et demie de profondeur sur la ligne limitrophe du No Un, trente-trois pieds [illegible]

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation, avec caution solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, s'élevant à la somme de $245 00 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

18 janv—18,26,28—4 fév

Le docteur Lucien P. Bernard, agent vs James A. Redon comme agent de la veuve Claudine Redon et als et en son propre nom.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus à F. T. Parker autrefois shérif, et par lui à moi transmis, je procéderai, le LUNDI, quatre de février 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir—

1o—Sept terrains situés au faubourg Franklin, de cette ville, désignés par les Nos Neuf, Dix, Onze, Douze, Treize, Quatorze et Quinze de l'îlot No Quatre sur le plan original dressé par le voyer de cette ville le 14 de mai 1851 et déposé en l'étude de [illegible], notaire public, [illegible]

[illegible]

18 janv—22 28 [illegible]

JOHN O CAMPBELL vs la Compagnie dite NATIONAL EXPRESS & TRANSFER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

[illegible]

Quatre wagons.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 jan—19, 21, 24, 26

Wells & Carroll vs Busbee & Canney.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,—En vertu d'un ordre de vente [illegible]

[illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 janv—15 19 21 23

BOOTH & CO vs COHN & BREDIG, ALBERT COHN & M BREDIG.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible]

[illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11janv—13,21,24,26

H. AVENT vs SIMON SCHWERIN.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,843—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-un de janvier 1867, à 12 heures P. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

LE FONDS du magasin de cigares et de variétés situé à l'angle des rues de la Vieille Levée et Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

10 janvier—12,15,18,21

LOUIS SURGI, Syndic vs FRANÇOIS FRANCO et T. PARKER, Shérif.

LOUIS SURGI, Syndic et als. vs JOSEPH LLULLA

JOSEPH LLULLA vs LOUIS SURGI, Syndic et PARKER Shérif, Consolidées.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Nos 14,445 14,476 et 14,456.—En vertu d'un writ de fieri facias, [illegible]

[illegible]

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur à trois certains billets aujourd'hui enliassés dans le greffe de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en l'affaire No 14,445 [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 janv—15,16,21,26

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JANVIER 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:—en cas de décès ou d'absence leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	G
Aldigé, Paul-Jules	Garville, Joseph [cordonnier]
B	H
Bailly [Mme] née Madeleine Juge	Hervé, Yves
Barrière, François-Guillaume	Hecquet, Jules,
Bard, Vincent	Heil, Jean
Boelin [Mme Vve.] née Le Pelletier de Clary	J
	Jallioux [Mme] née Magnié.
Bander, Numa	L
Bocher, Michel	Labat [Mme Vve] née Claudine Montanne
Barrière, Joseph	Léonardies, Léon-Etienne-
Blanc, Raymond-François	Leclerc,
Becker, Conrad	Leobarges, Jacques-François
C	Landry, Aristide
Canard, François	Laurent, Louis
Cerisoul,	Lafargue, Leo
Coquille, Anselme	Lotten, John A
Cressan, Louis-Charles	Loustaunau, Maximilien
Cassagne, Augustin	Lombert, Adolphe
Colin, François-et-Alexan.	Legleux, Charles
Couriole, Pierre-Antoine [les époux]	Lamelle, Auguste
Casadel, Pierre [Md.-boucher]	Leroux, Emile [instituteur]
Carpentier, Baptiste	Laurent, Charles
Casals, Léontine [Mlle].	Lamartinière, Joseph.
D	M
Duvan, Michel-Pierre-Marius	Martin, Paulin
Dolbeau, Jean-Marie, dit Gril	Marx, Ernest
Dante, Jean	Millot, Jn.-François [les époux] de St-Martinville.
Dumas, Pierre	Mallet, Jean-François
Dassaud, Jules	Molin, François
Du Silve [Mme] née Elisabeth Bail	Molle [capitaine]
Dumas-Maillet [la famille]	Molliss, Jean-Emile,
Delage, Alphonse	N
Dodier, Pierre [de Plaquemines, Pointe-à-la Hache]	Naudin, Camille
Delange, Henry [peintre]	Ninot, François.
Dullais, René-Hippolyte.	O
F	Ollagnon, Lucie-et-Angélie
Ferrère, Bertrand-Gustave	P
G	Paret, Eugène.
Gégout, Joseph, Victor [négociant de Gouvernemont]	R
Geeslewind, Jean [originaire de Hindlingen, Haut Rhin]	Raffat, Jacques
Guerrier, Edouard [cuisinier]	Ribault, Marie [Mme]
Olivier [Mme] née Clé-philie Vauclin	S
	Schroder-et-Schreiber
	Stenbly, Pierre
	Sarrau.
	T
	Tassaud, Jean Baptiste
	Toulouse, Laberie
	Truffaut, Charles.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

8janvier

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Linge fait, Chemises, Chapeaux et Marchandises sèches.

PAR E. ROGER & CO.

O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 19 janvier, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 à 47, rue de la Vieille-Levée—

150 lots linge fait de saison,
20 douzaines chemises,
100 do chapeaux.

—AUSSI—

100 lots marchandises sèches étrangères et américaines.

Conditions à la vente. 18 jan

Bottes, souliers et brodequins, pour clore des consignations.

PAR E. ROGER & CO,

O. DEJAN, encanteur.

SAMEDI, 19 janvier, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

150 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général.—Vente sans réserve, pour clore des consignations.

Conditions à la vente. 17 janv

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises Sèches, Lingerie, &c.

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZELNICKER, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No. 4.

VENDREDI, 18 courant à 10 heures du matin, il sera vendu—

250 pièces casimirs et satinets,
100 do doeskins et meltons,
50 do draps unis fins,
250 do flanelles, rouge, blanche et bleue,
100 do jeans laine et tweeds
150 do mérinos et alpacas
100 do popelines et plaids.
250 paires couvertures grises et blanches,
100 douzaines jupons balmoral
200 pièces indiennes françaises et américaines,
100 do coton blanc et coton écru,
100 do toile et coton à drape,
50 do toile d'Irlande,
100 do denims et coton et laine,
125 do diaprés bl.
200 do mousseline broché et Jacquard
100 do mousselines Suisse et jaconats blancs,
100 do bobinet de 10e et 36 pouces,
100 do coutils fil et cotonnades,
100 do molleton blanc et molleton écru,
150 douzaines mouchoirs toile et Madras,
100 do bonneterie assortie,
100 do mailchnde,
100 do serviettes et nappes de toile,
50 do chemises à devants de toile
100 do chemises gingham et hickory,
100 do chemises de dessus en laine.

Conditions à la vente. 18 jan

PAR A. FEIBER.

Marchandises sèches, Habillements, Lingerie, Nattes, Chapeaux, Coutellerie, &c. &c. &c.

PAR A. FEIBER,

H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui VENDREDI 18 janvier, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—

120 rouleaux nattes,
2500 pièces coton blanc et coton écru Lonsdale Blackstone et Bartlett,
1500 do cotonnades rayées, marques favorites,
750 do gingham Kirtland et Lancaster,
1200 do gingham bl.
200 do coton à mousquaires

Drap noir, casimir tweed, jeans, satinet, bonneterie, articles de bas, serviettes, &c.

Egalement—Un grand stock d'habillements, comprenant Redingotes et saute tout, pantalons, satinet, doeskin noir pour jeans et satinet, et grand choix de lingerie, chemises blanches et [illegible] [illegible] pour jeunes garçons. Conditions à la vente. 18 j

PAR J. P. BOISSEAU.

Jambons, balais, biscuits, sardines.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

IL sera vendu samedi 19 courant au magasin Nos 17 et 19 de la rue Gravier—15 tierçons jambons, 100 douzaines balais, 60 caisses biscuits, 100 caisses beurre, fromage, amidon, sardines, [illegible]

[illegible] 18 janv

PAR G. DE FERIET.

Terrains de prix pour bâtir, dans le Premier District, le Deuxième District et à Carrollton.

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau No 62 rue Royale.

SAMEDI 19 janvier, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale [illegible]

[illegible]

Conditions de la vente.

[illegible]

Une jolie maison avec ses dépendances, sise rue Rochebblave, entre Dumaine et St-Philippe. Egalement un terrain de valeur rue Washington, près de son intersection avec la rue Esplanade.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau No 62 rue Royale

SAMEDI, le 19 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique—

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations [illegible]

[illegible]

Succession de Françoise Simon, épouse de Valentin Arthur—No 27,323.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau No 62 rue Royale.

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Succession d'Alfred Stickney—No 14,824.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, No 62, rue Royale.

MARDI, 12 février 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, il sera vendu à l'enchère publique, [illegible]

[illegible]

Succession de Christoval Espinola—No 27,403.—

La pharmacie bien achalandée, si avantageusement connue et située au No 199 rue Chartres, entre celles de Ste-Anne et Dumaine.

—Egalement—

Tous les meubles meublant qui se trouvent dans la dite maison.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, 62 rue Royale.

LUNDI, le 21 janvier 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 janvier 1867 (dossier de la Cour No 27,403)—

Le contenu de la pharmacie, connue, sous le nom de "Pharmacie Espinola", située rue de Chartres, entre Dumaine et Ste-Anne.

Cette pharmacie sera vendue en bloc.

—Egalement—

Tous les meubles meublant qui se trouvent dans la dite maison. 8jan—12,16,21

TOURNÉ ET NEUBERGER.

Vente sans réserve pour cause de liquidation.

Tabac, cigares, cigarettes « La Honradez. » Bail de magasin.

Par TOURNÉ & NEUBERGER, En liquidation,

EUGENE TOURNÉ, Encanteur.

VENDREDI 18 courant, à 10½ heures du matin, il sera vendu sans limite, au No 50 rue Carondelet, coin Union—

Tout le stock de marchandises du magasin des dits encanteurs consistant en

127,000 cigares du pays 20 caisses tabac en feuilles,
15,000 de Havane, 20 Catawba,
Champagne, tabac à chiquer et à priser, etc.

Aussi, sous les clefs de la Douane

1 baril cigarettes La Honradez.

—Aussi—

Les meubles du bureau etc.

Conditions—Au-dessous de $200 comptant, en billets du Trésor, et au-dessus, 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Aussi, à 11 heures précises,

Le bail des dits magasins coin Carondelet et Union.

Conditions à la vente. 18janv

Goëlette Charles Henry, pour cause de liquidation.

PAR TOURNÉ & NEUBERGER, en liquidation,

EUGENE TOURNÉ, encanteur.

SAMEDI 19 courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—

La goëlette CHARLES HENRY de 92 20/100 tonneaux, pouvant porter 100 caisses de sucre ou 65,000 pieds de bois. L'inventaire peut être vu au No 50 rue Carondelet.

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 16janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR CHARLES E. FORTIER.

Habitation de prix

Dans la paroisse Jefferson, à environ 300 yards du débarcadère du ferry, rive droite du fleuve.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur

Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, Samedi, 26 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

L'habitation de prix située dans la paroisse Jefferson, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 300 yards au-dessus de la ville, ayant trois arpents de face au dit fleuve, sur une profondeur de 80 arpents, plus ou moins, entre lignes fermant, dans le fond, environ un arpent borné au Nord par une terre de Mme veuve F. M. Farente au Sud par la propriété qui appartenait dernièrement à M. Edmond Livaudais, maintenant la propriété Ferguson. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent une maison ou ayant quatre chambres, deux cabinets sur la façade, galerie derrière et sur le côté, corridor au milieu. La maison est à environ dix pieds de terre et il y a des chambres au-dessous. Egalement une laiterie, écurie, plusieurs petites maisons pour les travailleurs.

Cinquante arpents de cette terre sont en culture. La route est le grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de l'Opelousas et du Nord passe sur cette habitation, à environ 30 arpents du fleuve.

Conditions—Le tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, et [illegible] paiement. Frais de procès. L'acquéreur devra payer cinq pour cent honoraires (d'avocat) sur le montant non couvert.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave Morel, notaire public aux frais de l'acquéreur.

18 janv—19,21,24,25

PAR JOHN C. BLOHM.

GRANDE VENTE DE Bottes, souliers, brodequins et chapeaux.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 19 du courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan au No 30 de la rue Bienville, il sera vendu—

200 caisses bottes, souliers et brodequins,
10 caisses bottes, grains d'être fins.

—ET—

300 douzaines chapeaux fourure, laine et casimir pour hommes et jeunes garçons.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18 janv

PAR D. E. MORPHY.

Pitre à sacs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu, vendredi 18 janvier 1867, à 10 heures du matin, à l'entrepôt Hope—

H M et J G C ci-dessous—10 balles pitre à sacs

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 janv

Poils à plâtre.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu vendredi 18 janvier 1867, à 10½ heures du matin, à l'entrepôt Hope—

10 balles poils à plâtre,
[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17janv

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Résidence à deux étages avec un beau terrain et un cottage de choix à côté, sur la rue Chopin, entre Deuxième et Troisième.

H. L. HATHAWAY vs A. LEVISON.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,173.

VENTE POUR OPÉRER UN PARTAGE.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

Nicholas J. Hoey, encanteur

Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI 19 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, [illegible]

[illegible]

1—SCRIP D'ASSURANCE

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud— [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane— [illegible]

2—PROPRIÉTÉS FONCIERES

SIX LOTS DE TERRE dans le faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, [illegible]

[illegible]

Vente positive à l'encan,

Par consentement des parties, d'une grande et agréable résidence en briques à trois étages, No 271, rue Bourgogne, entre les rues Hôpital et Ursulines.

Par C. E. GIRARDEY & Co, encanteurs,

Bureau, Passage de la Bourse No 17.

IL sera vendu, samedi 19 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

Maison en bois avec jardin, rue de l'Esplanade, entre les rues Miro et Galvez.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

Nich. J. Hoey, Encanteur,

Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 19 de janvier 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT

Meubles! Meubles!

PAR S. GUINAULT, encanteur.

AUJOURD'HUI Vendredi, 18 janvier 1867, il sera vendu, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Bienville et passage de la Bourse—

Un lot de meubles en acajou, et noyer, consistant en armoires à glace, [illegible]

[illegible] 18 jan

Propriété encoignure St-Philippe et Broad.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse et Bienville

IL sera vendu, samedi, 19 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

UN LOT DE TERRE formant encoignure aux rues St-Philippe et Broad, ayant 29 pieds 8 pouces de face à la rue St-Philippe, [illegible]

[illegible] 14 jan

VENTE A LONG CREDIT

Pour cause de départ—Grande portion de terre sur le Chemin de la Mésirie.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 19 janvier 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un grand morceau de terre à l'entrée du Chemin de la Métairie, [illegible]

[illegible] 12 jan

PAR R. BROWN & CO.

Grande vente de tabac en feuilles.

PAR R. BROWN & CO.

NOUS VENDRONS, régulièrement, LES MARDIS ET LES VENDREDIS de chaque semaine, dans les salles d'encan et au No 77 de la rue Carondelet, de la Nouvelle-Orléans, au Bureau du tabac en feuilles de la Nouvelle-Orléans, de CENT à DEUX CENTS BOUCAUTS DE TABAC EN FEUILLES, de différentes qualités et d'une utilité générale. [illegible]

[illegible]

R. BROWN & CO, 77, rue Carondelet.

11janv—1m.

PAR McCERREN & CO.

SUCCESSION DE JOHN SEWELL.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,938.

PAR McCERREN & CO.

GEO W. McCERREN, encanteur,

IL sera vendu, à l'enchère publique, SAMEDI, 19 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, [illegible]

[illegible]

Le par sol et à la Bourse des Négociants et des Encanteurs. 16 déc—19—14, 18 et 19 janvier

VENTES A L'ENCAN

PAR GABRIEL LEAUMONT.

SANS RESERVE

300 caisses bottes, souliers, brodequins et chapeaux.

—Aussi—

Habillements d'hiver, articles de toilette et marchandises sèches.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan, 60 Chartres.

VENDREDI, 18 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Articles de toilette et marchandises sèches.

—Aussi—

Des lots d'habillements d'hiver.

—Aussi—

A 11 heures A. M.

300 caisses bottes, souliers, brodequins et chapeaux pour hommes et enfants.

Conditions à la vente. 14 janv

PAR BERNARD TURPIN.

Vente par Catalogue,

d'Eaux-de-vie françaises, Vins, Absinthe, Vermouth, Sardines, Savon de Marseille, &c. &c.

PAR BERNARD TURPIN.

EUGENE TOURNÉ, Encanteur.

Bureau, No 56, rue Vieille Levée.

LUNDI, le 21 janvier 1867 à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan dans les magasins de MM. A. Rocheteau & Co. No 3 rue St Louis, entre Chartres et Vieille-Levée, les articles suivants—

250	barriques vin rouge.	
1250	caisses	do
150	do	vin blanc,
30	paniers champagne.	
150	caisses sardines,	
750	futailles eau-de-vie françaises,	
250	caisses	do do
15	do	fruits à l'eau-de-vie,
15	do	vermouth,
10	do	absinthe,
10	do	petits pois,
20	do	champignons,
25	do	moutarde,
100	do	vinaigre de vin blanc,
20	do	cornichons,
30	do	savon de Marseille, &c. &c.

Conditions—à la vente. 18 jan

Vin de Bauplel, Madère, Sherry, Porto, Liqueurs, Whisky, Thé, sucre, &c.

PAR BERNARD TURPIN.

EUGENE TOURNÉ, Encanteur,

Bureau, No 56 rue Vieille-Levée.

SAMEDI le 19 janvier 1867, à 10 heures et demie A. M. il sera vendu à l'encan au magasin No 56 rue Vieille Levée—

[illegible]

Conditions à la vente. 18 jan

PAR O. VALETON.

Privilège d'user des Tables Nos 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, avec le Stock de Groceries, Chantele, etc, au Marché Treme

PAR O. VALETON, encanteur

SAMEDI 19 janvier, à 10 heures du matin, il sera vendu, au Marché Treme, [illegible]

[illegible]

Conditions—bon platil, en billets du Trésor. 18 jan

Jambons! Jambons! Jambons!

PAR O. VALETON, encanteur

SAMEDI 19 janvier, à 10½ heures du matin, à son salle d'encan, au No 32 rue Poydras encoignure Nouvelle Levée—

16 boucauts jambons nouveaux sans enveloppes.

Conditions—comptant. 18 jan

PAR WALTON & DESLONDE

Une Maison Cottage, un Magasin à Fourrage et Trois Terrains à l'encoignure des rues Constance et Haïtienne.

Succession de Charles Schuttler, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, le 19 janvier 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

La moitié indivise d'un îlot de terre, à Greenville, Paroisse Jefferson.

Succession de HUGH F. McKENNA, décédé

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

—Dossier No 25,112—

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau No 47, rue Carondelet.

SAMEDI le 19 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

Terrains de Valeur,

sur les rues Labarre, Galvez et Lapeyrouse,

dans le Troisième District, à quelques îlots des chars à cheval de l'Esplanade.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. WALTON, encanteur,

Bureau, No 47 rue Carondelet.

SAMEDI le 19 janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

TREIZE TERRAINS dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

[illegible]

16 jan

PAR ALFRED BOULIGNY.

Machine à vapeur, charrette à pain, &c., &c.

Par ALFRED BOULIGNY, Encanteur,

Bureau rue Carondelet, No. 20.

IL sera vendu vendredi 18 janvier, à midi, à l'ancienne boulangerie Poincy, rue Dumaine entre les rues Chartres et Levée—

Une machine à vapeur et bouilloire,	
3 charrettes à pain,	1 lot de briques,
1 dray,	1 coffre-fort,
1 lot d'étagères,	Bureaux, &c.
6 pétrins,	1 lot vieux fers

La machine à vapeur ainsi que les briques devront être enlevées immédiatement.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 13janv—1

Belle propriété connue comme la boulangerie Poincy, devant être vendue séparément.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,

Bureau, No. 20, rue Carondelet.

IL sera vendu, samedi, 19 janvier, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

Un beau terrain faisant partie de l'ancienne boulangerie Poincy, [illegible]

[illegible]

Deux terrains améliorés rue Levée, entre Congrès et Elmire.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu SAMEDI, 19 janvier, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, [illegible]

[illegible]